

ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS

(Mise à jour : 11 janvier 2021)

Les informations seront mises à jour régulièrement, en fonction de l'évolution de la situation et des consignes que l'école recevra.

« CODE ROUGE », SUITE

Les autorités ont annoncé que les prochaines semaines se dérouleront encore en « code rouge », c'est-à-dire dans les mêmes conditions qu'actuellement : aucune modification n'est attendue, en tout cas avant la mi-février et le congé de Carnaval.

1. Au niveau du **PREMIER DEGRÉ** (1^{ère} et 2^{ème} années), le code rouge permet la poursuite d'un enseignement en présentiel à 100 %. Donc, pas d'enseignement à distance. Les rattrapages et l'école des devoirs fonctionnent normalement.
2. Aux **DEUXIÈME ET TROISIÈME DEGRÉS** (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années), le nombre d'élèves présents simultanément dans l'école est limité à 50 % de la population globale habituelle de ces degrés. Ce qui nécessite la mise en place d'une « hybridation » de l'enseignement (enseignement en présentiel et enseignement en distanciel).

Présence en alternance un jour sur deux des élèves de 3^{ème} et de 6^{ème} puis des élèves de 4^{ème} et de 5^{ème} ; ceci signifie que l'enseignement est en présentiel un jour sur deux et en distanciel l'autre jour (aux heures de cours de l'horaire normal).

L'enseignement en distanciel peut prendre la forme d'une visioconférence ou d'un travail expliqué en présentiel et que les élèves doivent réaliser au cours suivant à distance, selon les consignes données par le professeur.

Nous insistons sur le fait que **les jours où les élèves sont en distanciel, ils ne sont pas en congé : ils sont tenus de suivre le programme de cours et de réaliser les travaux donnés par les professeurs.**

Calendrier.

- Classes de 3^{ème} et de 6^{ème} :
 - cours en **présentiel** les lundi 18/01, mercredi 20/01, vendredi 22/01, mardi 26/01, jeudi 28/01, lundi 01/02, mercredi 03/02, vendredi 05/02, mardi 09/02, jeudi 11/02 ;
 - cours en **distanciel** les mardi 19/01, jeudi 21/01, lundi 25/01, mercredi 27/01, vendredi 29/01, mardi 02/02, jeudi 04/02, lundi 08/02, mercredi 10/02, vendredi 12/02.

- Classes de 4^{ème} et de 5^{ème} :
 - cours en **présentiel** les mardi 19/01, jeudi 21/01, lundi 25/01, mercredi 27/01, vendredi 29/01, mardi 02/02, jeudi 04/02, lundi 08/02, mercredi 10/02, vendredi 12/02 ;
 - cours en **distanciel** les lundi 18/01, mercredi 20/01, vendredi 22/01, mardi 26/01, jeudi 28/01, lundi 01/02, mercredi 03/02, vendredi 05/02, mardi 09/02, jeudi 11/02.

JOURS DE COURS EN PRÉSENTIEL					
Semaine du	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
18/01	3GT – 6GT	4GT – 5GT	3GT – 6GT	4GT – 5GT	3GT – 6GT
25/01	4GT – 5GT	3GT – 6GT	4GT – 5GT	3GT – 6GT	4GT – 5GT
01/02	3GT – 6GT	4GT – 5GT	3GT – 6GT	4GT – 5GT	3GT – 6GT
08/02	4GT – 5GT	3GT – 6GT	4GT – 5GT	3GT – 6GT	4GT – 5GT

3. **MESURES SANITAIRES.**

- **MASQUE.**

- Le port du masque est obligatoire durant tout le temps passé au Collège, y compris pendant les récréations. Le masque ne peut être enlevé que le temps de manger ou de boire. Ce temps doit être très limité.
- Le masque doit être porté correctement : il doit couvrir la bouche ET le nez.
- Il faut prévoir un masque de rechange.

- **DISTANCES.**

- Sur la cour de récréation, il faut garder une distance d'1,50 m.
- Il faut éviter les attroupements aux entrées et sorties de l'école.

- **HYGIÈNE.**

- Tous les locaux sont équipés de gel hydroalcoolique : il est demandé de se laver les mains à l'entrée et à la sortie de la classe.
- De même, l'élève doit désinfecter sa table et sa chaise quand il quitte son local.

La direction.